

**COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2024

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14

Date de convocation : 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean- Marc.

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du projet « multiple rural »
2. Compte rendu de l'aménagement des berges du Lot
3. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ COMPTE RENDU DU PROJET « MULTIPLE RURAL »

Présentation par M. le Maire des derniers plans du Multiple rural réalisés par le cabinet d'architecte Estival. Après examen, les membres du Conseil formulent des demandes d'informations complémentaires concernant :

- La nécessité de maintenir la création d'un escalier extérieur à l'arrière du bâtiment compte tenu qu'il se situe en sortie d'une chambre au 1^{er} étage du futur logement
- L'éventuelle réutilisation d'une partie du bois de la charpente.
- La possible conservation du conduit extérieur d'une ancienne latrine située sur la partie arrière du bâtiment.
- La nécessité de diminuer la hauteur d'une toiture du bâtiment autre que celle du bâtiment principal pour lequel l'ABF a d'ores et déjà donné son accord

M. le Maire précise que des réponses circonstanciées seront prochainement apportées aux questions posées.

DÉLIBÉRATIONS :

a. Multiple rural

Vu la délibération n° 2024-006 du 22/01/2024, autorisant le maire à engager des dépenses liées à l'opération de rénovation d'un bâtiment public en multiple rural, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal une augmentation des sommes relatives aux dépenses associées à ces diverses prestations. En complément des études de maîtrise d'œuvre confiées au groupement ESTIVAL ARCHITECTURE / IGETEC, il est nécessaire de passer des marchés ou des commandes (sur devis) pour la réalisation des prestations annexes nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des travaux : mission de contrôle technique, mission de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (CSPS), étude de sol, diagnostic amiante et plomb avant travaux, etc...

Pour la bonne marche de ce dossier, M. Le Maire sollicite une autorisation auprès du conseil municipal pour la signature des marchés et pour l'engagement de toutes dépenses associées à ces prestations, dans la limite d'un montant de 30 000 € HT par marché ou prestation commandée sur devis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer les marchés liés à l'opération de rénovation d'un bâtiment public en multiple rural dans une limite de 30 000 € HT par marché ;
- D'autoriser M. Le Maire à engager toutes les dépenses liées à l'opération de rénovation d'un bâtiment public en multiple rural dans une limite de 30 000 € HT par prestation commandée sur devis.

Le maire rendra compte de l'utilisation de cette délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal en application de l'Article L2122-23 du CGCT.

Cette délégation prendra fin à la réception des travaux de l'opération de rénovation du bâtiment public en multiple rural.

Dans le cadre de l'aménagement du multiple rural, l'entreprise SOCOTEC a été chargée d'effectuer les divers sondages du sous-sol. A ce titre, les 44 points de sondage réalisés ont révélé la présence d'eau sous la couche de schiste, à une profondeur de 7 mètres.

b. Délibération mise en place d'un point d'eau incendie (PEI)

Monsieur Le maire présente au conseil municipal la nécessité d'établir une convention de mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie sur le plan d'eau communal à la suite de la visite du représentant du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) le lieutenant David FRANCOIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre un PEI à disposition du SDIS au pré des étangs
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

2/ COMPTE RENDU DE L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU LOT

M. le Maire précise que l'aménagement des berges du Lot initié et financé en totalité par la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne a déjà commencé. A ce titre l'entreprise SERVAN construit actuellement plusieurs murets en pierres sèches intégrant des gradins sur deux niveaux.

L'aménagement doit se poursuivre jusqu'au 14 juillet prochain, avec la mise en place de traverses bois délimitant les places de parking herbées, des barrières bois double carrées pour délimiter la parcelle et l'installation de toilettes publiques. L'achat par la commune des 128 m² nécessaires aux toilettes requiert l'intervention d'un géomètre et l'approbation de la SAFER. Une étude des réseaux électriques et d'assainissement est actuellement en cours. Un compteur électrique doit être installé au niveau des futures toilettes, ainsi qu'un coffret forain aux normes, pour un montant estimé à 8 568 € TTC, dont 35 % financé par le Syndicat départemental d'énergies du Cantal. Dans ce cadre le solde à la charge de la commune serait d'environ 6 000 € TTC. M. le Maire fera une demande auprès du Président de la Communauté de Communes pour prendre en charge le cout financier du coffret.

L'aménagement arboré des berges sera effectué en un second temps.

Concernant la paillote installée l'été dernier sur la berge, M. le Maire indique qu'il doit solliciter le service de l'urbanisme afin de prémunir la commune contre sa réouverture en 2024.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- a) Un nouvel éboulement à la pisciculture de Saint Projet suite aux fortes précipitations. Afin de parer au plus pressé, les services communaux ont réalisé une nouvelle déviation de l'eau qui nécessitera un entretien constant dans l'attente de l'avis des services de la DDT et le passage d'un géomètre sollicité par M. le maire.
- b) Les élections européennes auront lieu le 9 juin de 8h à 18 h.
- c) L'ultra rando a été un véritable succès avec 500 inscriptions. 49 bénévoles ont donné à ce titre de leur temps et de leur énergie.
- d) L'entretien des sentiers est prévu comme suit :
 - Le samedi 22 juin à 8h à Cassaniouze, suivi d'un repas à l'auberge (inscription préalable)
 - Le samedi 29 juin à 9H, à Saint Projet, suivi d'un repas et d'une réunion pour les marchés nocturnes des vendredis du 19 juillet au 23 aout 2024.

La séance est levée à 23 h.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

Dioulaee

[Signature]

[Signature]
[Signature]
[Signature]

[Signature]
[Signature]
Marché Lou Tri

[Signature]
[Signature]
[Signature]